DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE D'ÉMERAINVILLE

ARRETÉ N° 2023 - 41

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire d'Émerainville,

Vu la demande d'autorisation d'occupation du domaine public, en date du 05 juin 2023, présentée par la société B.E SO Invest Immo, représentée par Monsieur Eric DOS SANTOS, demeurant au 3 avenue des châtaigniers NOISY-LE-GRAND (93160) ;

Vu l'objet de la demande, à savoir :

- **La création de bateau d'accès du 12 juin 2023 au 15 juin 2023 devant le 2 chemin du Berdoudou ;**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-7 et L.2213-6 à L.2215-5 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R.21221 à R.2122-8, L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1 ;

Vu le code de la route et notamment les articles L411-1 à L411-7 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, L.115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et l144-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-10-15, en date du 17 octobre 2022, relative à la fixation de la redevance d'occupation du domaine public ;

ARRETE

Article 1er

La société B.E SO Invest Immo, représentée par Monsieur Eric DOS SANTOS, est autorisée à occuper le domaine public communal et à en modifier la circulation pour **la création de bateau d'accès du 12 juin 2023 au 15 juin 2023 devant le 2 chemin du Berdoudou.**

Article 2

Le bénéficiaire devra, dans un délai de deux semaines avant le début de son intervention, prévenir les services de la commune d'Émerainville et transmettre un planning.

Type	Emprise	Prix unitaire	Coût total
Entrée charretière	6 ml	20,00 € / ml au 1er établissement	120.00 €

Article 3

La présente autorisation est délivrée à titre temporaire, précaire et révocable par l'autorité administrative et ne confère aucun droit réel à son titulaire.

Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour le bénéficiaire, de droit à indemnité.

La présente autorisation est personnelle. Toute cession ou location est proscrite. Tout manquement à cette règle entraînera l'abrogation de l'autorisation.

Article 4

Le bénéficiaire est responsable et devra s'assurer de la pose, du maintien et du retrait de l'affichage et de la signalisation spécifique à son occupation.

Le bénéficiaire devra procéder, à ses frais, à la dépose du mobilier ainsi que des constructions et installations réalisées sur le domaine public et remettre les lieux dans leur état primitif.

Article 5

Le titulaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée. Une attestation d'assurance devra être transmise aux services municipaux.

Article 6

Le bénéficiaire de l'autorisation pourra mettre fin de plein gré à l'autorisation dont il bénéficie en informant les services municipaux de son souhait d'y renoncer. Il sera ainsi dégagé des obligations du présent arrêté sans pour autant pouvoir prétendre à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de sa validité.

Article 7

Le présent arrêté sera, publié, affiché conformément à la réglementation en vigueur et notifié au :

- Bénéficiaire pour attribution ;
- Services municipaux pour affichage et/ou publication ;
- Services de l'Etat pour contrôle de légalité.

À Émerainville, le 12 juin 2023

Le Maire,
Alain KELYOR

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de **2 mois** à compter de la publication ou de l'affichage en Mairie de ladite délibération. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être adressé à Monsieur le Maire tandis qu'un recours hiérarchique peut également être adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12 rue des Saints-Pères, Melun (77000). Cette démarche prorogera le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse dans un délai de 2 mois suivant la décision explicite de rejet rendue sur le recours gracieux et/ou hiérarchique. Une décision implicite de rejet est réputée intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois de silence gardé par l'autorité territoriale sur le recours gracieux et/ ou hiérarchique, la présente délibération pourra alors faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la date où cette décision implicite de rejet est intervenue.	TRANSMIS LE :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☒ entreprise ☐

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : Be So invest immo Représenté par : Eric Dos Santos
Adresse Numéro : 2 Extension : ..... Nom de la voie : Chemin Bardondon
Code postal 77184 Localité : Emerainville Pays : France
Téléphone 06 18 45 70 06 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : besoinvest@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....
Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐
Courriel : .....@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° 2

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : 021 Extension : — Nom de la voie : Chemin du Bardondon
Code postal 77184 Localité : Emerainville
Document d'urbanisme antérieur *(déclaration de travaux ou permis de construire)* : PC 077 169 22 00009
Référence cadastrale : Section(s) : A2 Parcelle(s) : 797 Lieu-dit : Emerainville

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres	☐☐☐ mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ (2) Saillie ou Surplomb ☐ (2) Aménagement d'accès ☒ (2) Ouvrages divers ☐ (1)

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒

Autres ☒ bateau accès.

Date prévue de début d'application 12 06 2023 Durée d'application (en jours calendaires) : 03

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ___ mètres de la saillie ___ mètres

des trottoirs ___ mètres Hauteur sous saillie ___ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau ___ millimètre Longueur ___ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement ___ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐

Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres *(à préciser)* ☐ : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	___ mètres	___ mètres
Tranchée transversale	___ mètres	___ mètres
Fonçage	___ mètres	___ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐

Autres (à préciser) ☒ : Bateau accès

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000ème ☐ (3) Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50ème ☒

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500ème ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50ème ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ème ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 05 06 2023

Nom : Dos Santos Prénom : ... Qualité : Gérant

B.E | SO Invest • Immo
3 avenue des châtaigniers
93160 Noisy-le-Grand
+33 6 18 45 70 06 /+33 6 11 27 27 11
RCS Bobigny 849 915 897
SARL au capital de 1000 €

(3) Extrait cadastral ou équivalent

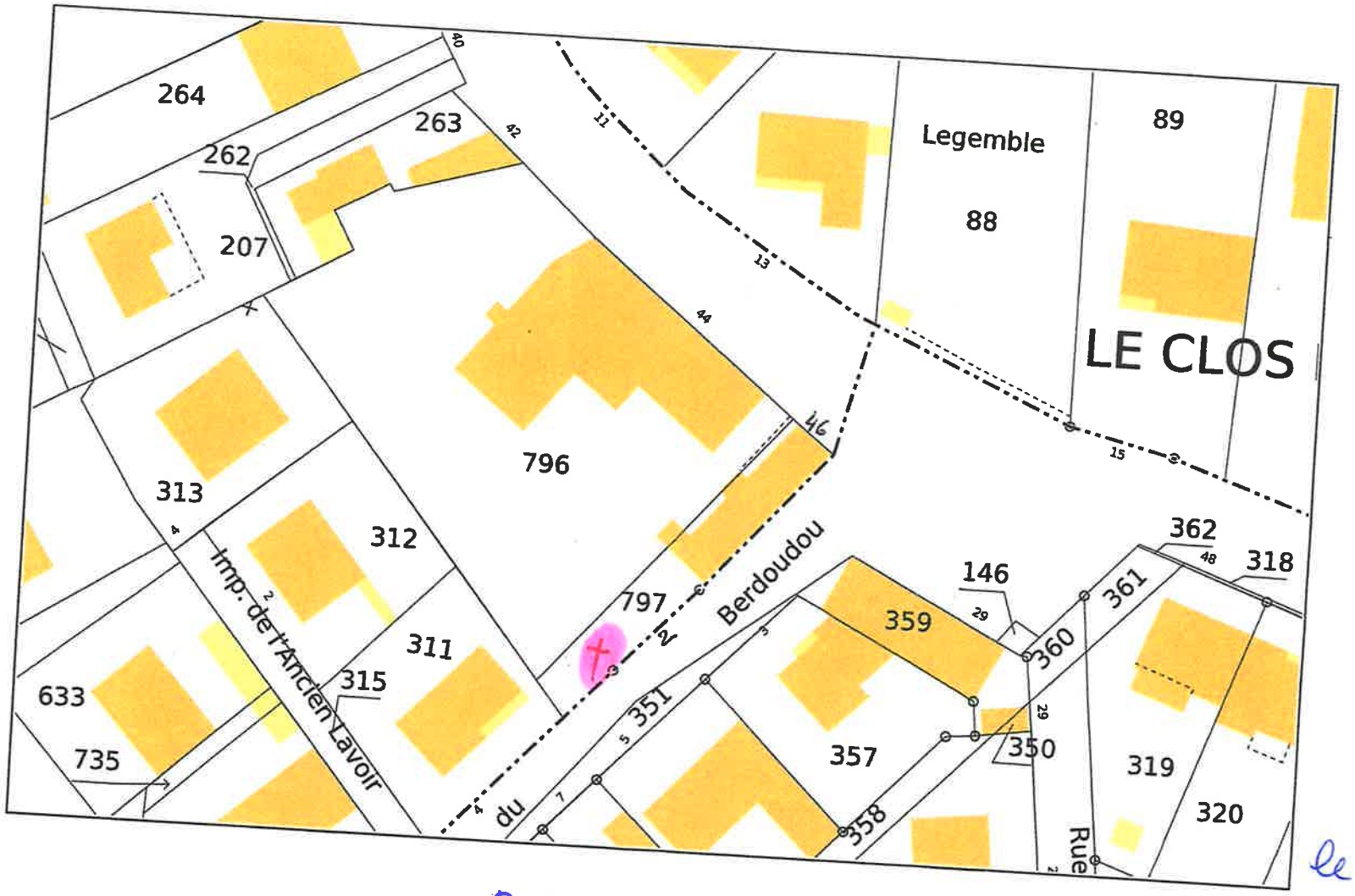

le 05/6/23

PLAN DE SITUATION

B.E | SO Invest • Immo
3 avenue des châtaigniers
93160 Noisy-le-Grand
+33 6 18 45 70 067+33 6 11 27 27 11
RCS Bobigny 849 915 897
SAS au capital de 1000 €

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral

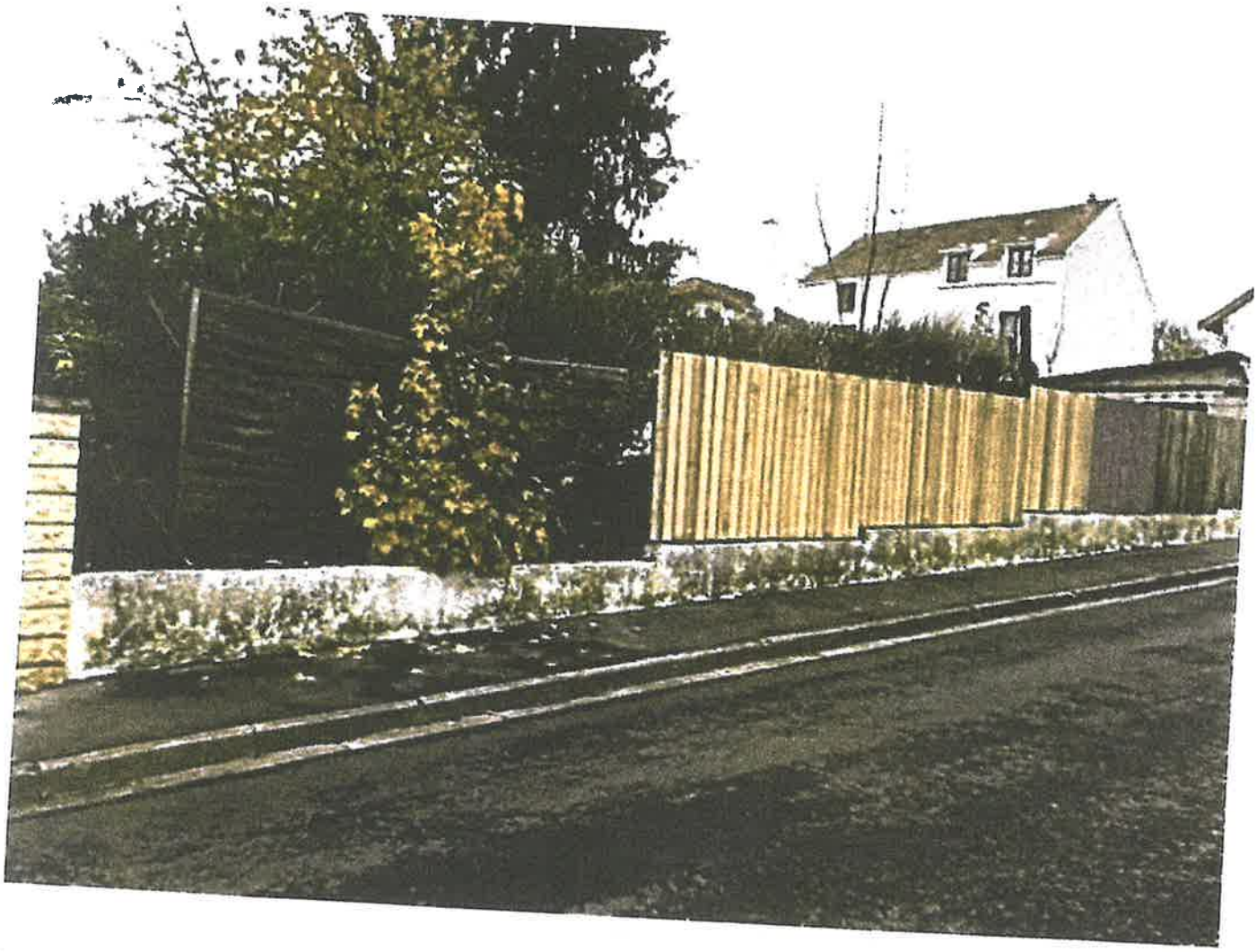

le 05/6/2023

B.E | SO | Invest • Immo
3 avenue des châtaigniers
93160 Noisy le Grand
+33 6 18 45 70 06 /+33 6 11 27 27 11
RCS Bobigny 849 915 897
SAS au capital de 1000 €

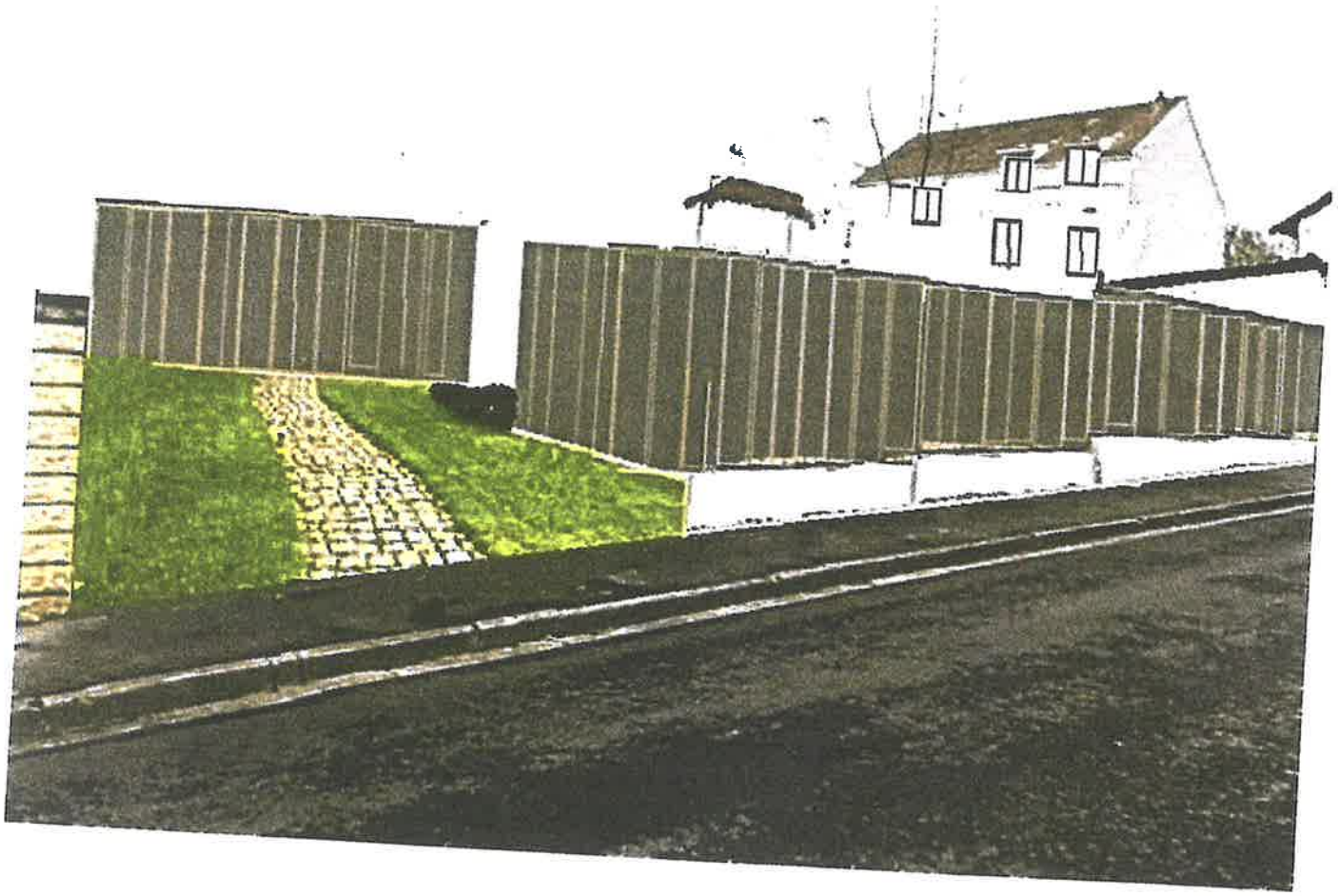

le 05/6/2023

B.E | SO | Invest & Immo
8 avenue des châtaigniers
93160 Noisy le Grand
+33 6 18 45 70 06 / +33 6 11 27 27 11
RCS Bobigny 849 915 897
SAS au capital de 1000 €